

# RSA : changement de situation



Lorsque vous êtes allocataire du RSA, votre situation familiale, professionnelle ou personnelle peut changer : **vous devez prévenir la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sans tarder.**

## LES DIFFÉRENTS CHANGEMENTS DE SITUATION À DÉCLARER

FAMILIALE	PROFESSIONNELLE	COORDONNÉES	PERSONNELLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Début ou fin de vie commune</b> (mariage, pacs, séparation, décès...)</li> <li>● <b>Arrivée ou départ d'une personne dans votre foyer</b> (naissance, adoption...)</li> <li>● ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Début / fin d'activité</b></li> <li>● <b>Reprise d'études</b></li> <li>● <b>Chômage</b></li> <li>● <b>Maladie</b></li> <li>● ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Bancaires</b></li> <li>● <b>Adresse postale</b></li> <li>● <b>Email</b></li> <li>● <b>N° de téléphone</b></li> <li>● ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Départ à l'étranger</b></li> <li>● <b>Hospitalisation</b></li> <li>● <b>Invalidité</b></li> <li>● <b>Incarcération</b></li> <li>● ...</li> </ul>

DANS LE DOUTE INFORMEZ-VOUS AUPRÈS DE LA CAF OU DE LA MSA

## INFORMEZ VOTRE CAF OU VOTRE MSA

Tout changement de situation doit être signalé à votre CAF



par le site internet de la CAF, rubrique 'mon compte'



ou par courrier postal



ou par rendez-vous avec votre conseiller CAF  
contact : 08 10 25 38 80 (prix d'un appel local)

Ou à votre MSA sur le site '[www.msapalpesnord.fr/lfr](http://www.msapalpesnord.fr/lfr)' rubrique 'mon espace privé' ou par tel : 09 69 36 87 00



## ATTENTION

Tout changement de situation doit être déclaré **IMMÉDIATEMENT** sans attendre de le faire sur votre déclaration trimestrielle de ressources

Ne pas déclarer ces changements peut entraîner des retards, une interruption ou un trop-perçu (dettes) de vos allocations

**i** il existe des contrôles des informations entre les impôts, la CPAM et Pôle Emploi

**i** votre situation professionnelle peut être vérifiée par les services de la CAF et de la MSA

## LES RESSOURCES À DÉCLARER

VOUS VIVEZ SEUL



VOUS RESSOURCES



VOUS VIVEZ EN COUPLE



VOUS RESSOURCES + CELLES DE VOTRE CONJOINT



SI VOS ENFANTS VIVENT AVEC VOUS & QU'ILS TRAVAILLENT



VOUS RESSOURCES + CELLES DES PERSONNES VIVANT AVEC VOUS (CONJOINT ET ENFANTS)



VOUS DEVEZ DÉCLARER

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES



se reporter à la FICHE PRATIQUE LBP #02 : RSA / DÉCLARATION MODE D'EMPLOI à consulter sur [WWW.LEBONPLAN.ORG/INDEX.PHP/INFOS-PRATIQUES/FICHES-PRATIQUES](http://WWW.LEBONPLAN.ORG/INDEX.PHP/INFOS-PRATIQUES/FICHES-PRATIQUES)



Pour + d'information et démarches : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) & [www.isere.fr](http://www.isere.fr)

✦ Tenez vous au courant de vos droits et de l'actualité sur : [www.lebonplan.org](http://www.lebonplan.org) ✦

Août 2015